



Procès -Verbal de l'Assemblée Générale du 12 août 2020 Relais de la Côte de Beauté à Saint-Georges-de-Didonne



Présence de 7 membres du Conseil d'administration de l'association : P. Bayeux, Ch.Bayeux, M. Guionet, Y.M. Leclercq, CH. Moreau, M. Guionet, et du Président D. Bomtemps.

- Absents excusés : PH. Clauzet, P. Morandea, F. Vaquié
- Absent : M. Baldacchino
- Démissionnaire : B.Nouchi

Personnalités invitées :

- Conseillère Départementale : Mme Marie-Pierre Quentin (conseillère municipale de Royan) représentant M. Dominique Bussereau Président de l'Assemblée des Départements de France, Président du Conseil Départemental de la Charente Maritime, absent excusé
- Députés : M. Didier Quentin, M. Gérard absent excusé
- Mairie de Royan : Monsieur le Maire Patrick Marengo, M. G. Loux, 7ème adjoint Responsable des travaux et de la vie associative, M. G. Thuleau, M. H. Thomas, Directeur Général des Services, M. PH. Cussac Maire adjoint Responsable de la circulation absent excusé, M. Degouy Directeur des Services Techniques
- Mairie de Saint-Georges-de-Didonne : Monsieur le Maire F. Richaud
- Président de la Cara : M. V. Barraud, absent excusé

125 personnes présentes ou représentées (dont 34 par pouvoirs)

- pour l'Association : les membres du Conseil d'Administration, les adhérents
- pour les municipalités, des conseillers municipaux, et des représentants des services.

Le président de l'Association, Daniel Bomtemps ouvre la séance à 15h.

Il explique le choix de l'Association d'avoir maintenu cette Assemblée Générale dans le contexte actuel et avec les précautions sanitaires en vigueur.

Il demande d'avoir une pensée particulière pour Maurice Schuyer, ancien Président, décédé le mois précédent.

Il remercie les 2 Maires pour leur présence et leur demande de présenter leurs nouvelles équipes et les personnes qui les accompagnent.

F. Richaud s'excuse de ne pas encore connaître tous les dossiers de sa ville en totalité, compte tenu de son élection récente. Il mentionne qu'il a récemment découvert l'existence d'une caverne dans la falaise sous le site

du mémorial Frankton. Il y aurait donc un danger d'écroulement de la falaise. Diverses études vont être menées afin d'y remédier.

P. Marengo explique qu'il devra faire face à des recettes en diminution avec le contexte COVID, notamment avec la suspension et annulation des droits de terrasse, la diminution des activités du Casino, etc... Il nous explique aussi que son rôle en tant que Maire est de faire face à la crise et de préparer l'avenir.

D. Quentin indique que le Parc n'est pas dans sa circonscription, mais qu'il y est né et a grandi dans le Parc ce qui explique son intérêt pour le développement du quartier.

(www.amisduparcroyansaintgeorgesdedidonne.fr)

Partie statutaire :

- **La 1^{ère} résolution concerne le Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019 :** il est approuvé à l'unanimité.

- **Le Président présente son rapport moral :**

Concernant l'état de l'Association, 416 familles étaient cotisantes en 2019. Jusqu'à aujourd'hui 395 adhésions ont été reçues pour l'année 2020 dont 37 nouvelles. Nous avons des contacts réguliers avec les deux Maires, le Conseil Départemental et la Cara.

Deux lettres des Amis du Parc sont publiées chaque année et consultable sur notre site.

Il présente l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Il rappelle le but de l'association qui est apolitique, et dont les objectifs concernent le bien être des résidents du quartier du Parc, l'urbanisme, la voirie, l'environnement, la sécurité, la qualité des eaux de baignade...

Elle a obtenu l'agrément préfectoral en 2014 en tant qu'association locale d'usagers. Cette mesure nous ouvre la possibilité d'être consulté pour l'élaboration de schéma de cohérence territoriale, des schémas de secteurs et des plans locaux d'urbanisme.

Nous publions une lettre semestrielle transmise par internet qui renseigne les adhérents sur tous les projets de la ville les concernant. Elle dispose d'un site internet très consulté qui donne toutes les informations nécessaires sur les projets concernant le quartier.

Un partenariat tarifaire a été mis en place avec les parcs de l'Estuaire et Planet Exotica pour les adhérents à jour de cotisation 2020.

Le Président énonce les principaux dossiers défendus au cours de l'année : Engie, Le Lido, la rénovation du marché du parc, l'enrochement et nettoyage du Riveau, l'enfouissement des réseaux et rénovation des avenues....

La 2^{ème} résolution concernant le Rapport Moral 2019 du président est approuvée à l'unanimité.

- **La 3^{ème} concerne le Rapport financier de l'année 2019 :**

Le bilan présente un **excédent de 538 € après amortissement du matériel informatique** acheté dans l'année pour 1981 € en remplacement du matériel (ordinateurs et imprimante) ancien amorti et obsolète.

Le compte d'exploitation se décompose de la manière suivante :

Les dépenses s'élèvent à 3 902 €, elles concernent principalement l'amortissement du matériel informatique, des fournitures de bureau, des frais de maintenance du site et de logiciel, des frais de communication et missions diverses...

Les recettes sont essentiellement les cotisations des adhérents pour 3 820 € et petits intérêts financiers.

Ce rapport financier disponible sur place est approuvé à l'unanimité ainsi que le compte prévisionnel 2020.

- **La 4^{ème} concerne le renouvellement partiel du Conseil d'Administration :**

Mrs Yves-Marie Leclercq, Patrick Morandea et Francis Vaquié, dont les mandats sont arrivés à échéance, se représentent et sont réélus à l'unanimité.

Le Président propose en outre la nomination d'un nouveau membre en remplacement de Bernard Nouchi qui a souhaité démissionner mais reste adhérent : **D. FOULT**, qui, après s'être présenté à l'assistance, est élu à l'unanimité.

La cotisation annuelle des familles membres est maintenue à 10 € sans augmentation.

Des informations sont ensuite données par les 2 Maires sur un certain nombre de sujets, suite aux questions posées au préalable par l'association :

Boulevard Garnier à Royan :

La Mairie avait un projet global de stationnement des deux roues sur ce boulevard en occupant les espaces libres. Après concertation avec notre Association, la décision a été prise de rajouter une douzaine de barres métalliques le long du parapet en plus de celles existantes.

Afin de sécuriser certains carrefours, nous vous avons demandé de réaliser des parterres fleuris (comme devant le Lido à l'angle Bd Garnier et Av des Jardins) aux angles de certaines avenues où vous avez actuellement des emplacements matérialisés en beige sur le sol, ce qui empêcherait les véhicules de s'y garer.

La signalétique au sol avant chaque passage piétons a été réalisée côté Royan.

De nombreux spots insérés dans le sol et sur le parapet le long de la promenade sont hors service.

Le nécessaire va être fait.

Promenades cyclistes :

Présentation de M. Degouy concernant un projet d'aménagement Bd Reutin, rues de la Providence, Fromentin, Mermoz et Jeanne d'Arc.

Environnement Riveau : il s'agit d'une action commune avec Saint-Georges :

Celui-ci a récemment fait l'objet d'un curage, et d'un enrochement des berges, très réussi.

Un dialogue s'ouvre sur les arbres morts ou malades. A noter que pour les arbres et le fascinage, il y a beaucoup plus de travail côté Saint-Georges que coté Royan. Un inventaire des arbres doit être fait. Concernant la sécurisation du sentier qui longe le Riveau, P. Marengo indique que cette sécurisation va être entreprise.

Un programme est arrêté pour 3 ans, pour un montant de 200 000 euros, avec la poursuite du renforcement des berges et talus au droit de 7 sites distincts, et curage.

Plages : Réponse de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) à notre courrier

« En réponse à vos interrogations relatives au positionnement du poste de secours entre le Riveau et le début de la zone surveillée du Lido, voici quelques précisions :

La zone surveillée commune avec Le Mirado est une zone mobile qui mesure plus de 1 000 m et dont la taille varie selon l'effectif de sauveteurs disponibles et les conditions de baignade.

La distance entre le chenal et le début de la zone surveillée du Lido n'est que d'une centaine de mètre sachant que nous essayons de garder une zone « tampon » entre une fin de zone de bain et le début d'un chenal en terme de protection des baigneurs.

De plus, cette zone entre la fin de zone de bain et le chenal permet également la pratique de différentes activités nautiques dans la bande des 300 m hors zone de baignade surveillée (skimboard, stand up paddle, ...).

La configuration actuelle est semblable aux années précédentes et nous essayons de garantir une sécurité optimale et un partage de l'espace en offrant aux usagers de la plage et de la baignade une zone de baignade surveillée sans pour autant exclure la pratique d'autres activités qui, réglementairement, ne trouvent pas leur place à l'intérieur de ladite zone.

En ce qui concerne les travaux d'assainissement, la programmation 2020 ne concerne pas le quartier du Parc ».

Qualité bactériologique des eaux de l'Estuaire de la Gironde

18 campagnes de prélèvements ont été réalisées d'avril 2019 à février 2020, à environ 2,5 kms des côtes. Ces prélèvements sur des paramètres bactériologiques et physicochimiques avec recherche des concentrations en produits pharmaceutiques afin d'apprécier l'origine humaine des contaminations.

Ces résultats n'ont pas permis de d'identifier l'origine de la contamination. Des investigations complémentaires à l'échelle de l'estuaire a été acté lors de la réunion des élus locaux le 2 juin 2020, et la Préfecture de Région a été sollicitée par les communes concernées qui a répondu favorablement en finançant une campagne de mesures à l'ensemble de l'estuaire.

La plage du Chay a obtenu pavillon le label Pavillon bleu.

Problèmes des constructions sur le domaine du littoral :

Le Lido :

Il représente un centre de vie avéré indispensable au milieu de cette Grande Conche.

La Ville a ré-interpellé le nouveau préfet, Monsieur Nicolas BASSELIER, pour connaître sa position sur ce dossier.

La Réserve :

Plusieurs riverains se plaignent de ce qui se passe après la fermeture de 2 heures du matin. Des jeunes ou moins jeunes, branchent des hauts parleurs très bruyants, font du chahut dans les rues voisines, laissent des bouteilles sur les trottoirs, etc.

Les polices municipales ne peuvent pas intervenir, et la police nationale ou les CRS sont déjà très occupées.

M. Quentin va transmettre un courrier à Madame la Commissaire de Royan.

Voirie et enfouissement des réseaux :

P.Marengo indique que nous entrons dans une période très particulière qui va nous obliger à réduire les coûts. Il va y avoir une réduction des recettes de 2 à 3 millions d'euros. (Baisse des recettes du Casino, Recettes immobilières, etc.). De plus la Mairie a aidé les commerces, pour un montant de 700 000 euros.

Il va donc falloir réduire les investissements de 10 à 6,5 millions d'euros. Mais heureusement des réserves ont été réalisées. C'est un plan d'ensemble long à réaliser et pour M. Marengo la population doit participer.

Le Président souligne : « *Je précise que l'Association dispose de 400 délégués de quartier et le programme d'investissement que nous vous avons soumis est une synthèse des propositions de nos adhérents* ».

Pour rappel ci-après les propositions qui ont été transmises en 2019 par l'Association à la Mairie de Royan :

- **2021 : Avenue des Semis entre les avenues de l'Atlantique et de la Grande Plage**
- **2022 : Avenue du Parc entre les avenues Emile Zola et de la Grande Plage**
- **2023 : Avenue Emile Zola de l'avenue des Chênes Verts à l'Allée de l'Orangerie**
- **2024 : Avenue des Semis de l'avenue de la Grande Plage au Square des Juifs**
- **2025 : Avenue du Parc de l'avenue de la Grande Plage à l'angle de l'avenue des Semis**

Il y aura également à intégrer dans ce programme l'avenue des Eglantiers et l'Avenue de l'Atlantique entre les avenues des Semis, de la Clairière, de l'Oasis et des Pins.

Avenue Emile Zola : enfouissement a été réalisé.

Compte tenu de l'état de l'avenue Emile Zola, celle-ci va faire l'objet d'une remise en état en 3 tranches, pour un montant de 1,2 million d'euros. Une première tranche de travaux va débiter au 1^{er} semestre 2021".

Avenue des Semis : demande de dématérialiser le stationnement : 43 places pourront exister.

P. Marengo nous annonce qu'il va demander à ses services de faire un plan global de circulation sur tout Royan. Plan qui prendra en compte le réseau des pistes cyclables envisagées.

A Saint-Georges projet de remplacement des priorités à droite par des stops est à l'étude ainsi qu'une remontée de la vitesse à 50 km/h sur certains axes, le 30 km/h ne pouvant être maintenu partout.

F. Richaud : Sur le Bd De Lattre de Tassigny le long de la plage, la commune n'a pas peint de passages piétons sur la piste cyclable, en prolongement des passages piétons, de même il manque la signalisation de la priorité piétons. F. Richaud nous dit que ce marquage sera fait cet hiver

P. Marengo tient particulièrement que la signalisation sur le front de mer soit harmonisée entre Royan et SGDD afin de ne pas réduire l'intérêt du Front de Mer.

Marché du parc :

La rénovation est une vraie réussite. Le mini rond-point est réalisé.

Une boîte à piles usagées va être installée.

Deux poubelles ont été installées à côté du banc angle avenues Collège/Semis et avenue des Semis entre VIVAL et la boulangerie.

Stationnement Allée du Marché et matérialisation d'une place handicapé (un rendez-vous avec la Présidente du Marché et la Mairie va être organisé)

Pour le stationnement, les bandes jaunes, sur 10 mètres de chaque côté des rues qui débouchent sur le rond-point sont faites. Sur l'Avenue des Semis, les places en zone bleue, du côté de la pharmacie, et non pas le long du marché devraient être peintes. (Ce dossier va faire l'objet d'une visite sur place de Mrs. Landes et Cussac)

A noter la grande satisfaction des commerçants, heureux de retrouver leurs anciens et nouveaux clients.

Il est à noter une augmentation de la fréquentation mais refus de la mairie d'augmenter sa subvention pour animation à 4000 euros (actuellement 1500 euros). Le Président souhaite qu'un effort soit fait dans ce sens.

Demande d'installation de potelets en continuité de ceux déjà en place côté commerces, afin d'empêcher les stationnements intempestifs (réalisation après la saison).

Projet ENGIE :

Les travaux de la résidence hôtelière débuteront en septembre. Quatre autres projets immobiliers sont en cours sur la commune de Royan.

AVAP :

Le projet a obtenu un avis favorable du Préfet et de la CARA. La mise en place est en cours.

PLU :

Concernant le PLU, P. Marengo indique que le projet est consultable sur le site Royan.fr
A Saint-Georges une annulation par le tribunal administratif oblige à remonter le dossier.

Villa ODJA :

Le projet est en cours d'instruction. Il s'agit de construire deux villas de qualité, de style années 50.

Aménagement des entrées de ville avec création de nouveaux giratoires. (carrefour Leclerc ...)

Les Travaux débuteront au 2ème semestre 2021

Fibre optique : Fin 2022 toute la ville sera équipée.

Questions diverses concernant :

Les frelons asiatiques (subvention de 50 euros par les Mairies),

Rénovation de la clôture et des 2 portails le long de l'avenue des Semis et allée de l'Orangerie

Les allées privées, les bancs d'huitres...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Compte tenu des mesures sanitaires le traditionnel « verre de l'amitié » ne peut avoir lieu.

Remarques :

Il devrait y avoir une meilleure coordination entre les différents services de la Mairie de Royan, particulièrement en période estivale

Au Paradou, les toilettes sont correctement entretenues, mais la station de relevage devrait également être mieux entretenue. (à cause des odeurs)

Concernant les poubelles vertes et jaunes : l'Association demande un rééquilibrage entre le nombre de ces 2 types de ramassage de poubelles. En effet, les poubelles jaunes débordent bien souvent et les déchets qui devraient être mis dans celle-ci, finissent dans la verte. Problème à résoudre entre Mairies et CARA.

Nouveau plan de circulation pour l'ensemble de la Ville de Royan.

Le Président demande à Monsieur le Maire de Royan que notre association puisse participer à ce projet.

Par soucis d'harmonisation, nous demandons à Monsieur le Maire de Saint-Georges-de-Didonne de mettre en place des colonnes à mégots, en particulier le long de la plage de Vallières.

Les parkings à vélos côté Saint-Georges sont dangereux. Installer des barres le long du parapet.

Le Président

Le Secrétaire

Daniel BOMTEMPS

Francis VAQUIE